



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Rentrée scolaire 2025-2026

Watermael-Boitsfort, le 25 août 2025

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver vos enfants au sein de nos écoles communales.

En annexe, **plusieurs informations utiles** :

- ➡ Calendrier scolaire 2025-2026
- ➡ Accueil extrascolaire
- ➡ Estimation des frais scolaires
- ➡ Paiement des frais scolaires
- ➡ Projets communaux
- ➡ Communications du service PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole)
- ➡ Partenaires culturels et sportifs
- ➡ Coordonnées utiles

Vous trouverez également plus d'informations sur www.watermael-boitsfort.be (accueil < vivre à watermael-boitsfort < écoles – académies), et notamment :

- ◆ le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales
- ◆ le Règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire
- ◆ le document à utiliser pour les absences et les retards en 3^{ème} maternelle et en primaire
- ◆ les informations sur la gratuité scolaire
- ◆ les informations sur le DAccE (Dispositif d'Accompagnement de l'Elève)
- ◆ la politique vie privée établie dans le cadre du RGPD (protection des données)

 La dernière page (contrat d'adhésion et droit à l'image) doit être complétée et signée, et remise au/à la titulaire de votre enfant pour le **mercredi 27 août 2025**.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire.

Le Pouvoir Organisateur

L'école doit toujours pouvoir vous contacter (pour obtenir une information, en cas de maladie, accident, etc ...) et doit donc être en possession de vos coordonnées à jour (adresse, numéros de téléphone et de GSM, adresse électronique).

Pensez à avertir immédiatement l'école de toute modification !

Calendrier scolaire 2025-2026

Obligation scolaire : les élèves âgés de **5 ans au plus tard le 31 décembre 2025** doivent suivre tous les cours, du premier au dernier jour de l'année scolaire.

Toute absence doit être dûment justifiée auprès de la direction de l'école (certificat médical ou autre attestation officielle), au plus tard le lendemain du dernier jour de l'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^{ème} jour d'absence dans les autres cas.

Les absences injustifiées sont notifiées par la direction au Service du Droit à l'instruction de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès que l'élève de 3^{ème} maternelle ou de primaire compte 9 demi-journées d'absence injustifiée.

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Horaires

En maternelle, les activités d'apprentissage se déroulent de 8h35 à 12h10 et de 13h45 à 15h25.
Le mercredi, les activités d'apprentissage se terminent à 12h10.

Pour veiller au bon déroulement des activités, l'accueil des enfants se fait en classe à partir de 8h25 jusque 8h35 au plus tard.

En primaire, les cours commencent à 8h25 et se terminent à 15h25 (tous les jours).
Le temps de midi se déroule :

- de 12h à 13h45 en 1^{ère} et 2^{ème} année ;
- de 12h10 à 13h45 en 3^{ème} et 4^{ème} année ;
- de 12h25 à 13h45 en 5^{ème} et 6^{ème} année.

Le mercredi, les cours se terminent à :

- à 12h00 en 1^{ère} - 2^{ème} – 5^{ème} et 6^{ème} année ;
- à 12h10 en 3^{ème} et 4^{ème} année.

Les élèves de primaire seront présents 10 minutes avant le début des cours.

Accueil Extrascolaire

Durant l'année scolaire

Un accueil extrascolaire est organisé dans chaque école aux horaires suivants :

	Maternelle	Primaire
Matin	7h30 – 8h35	7h30 – 8h25
Midi	12h10 – 13h45	P1-P2 : 12h00 - 13h45 P3-P4 : 12h10 - 13h45 P5-P6 : 12h25 - 13h45
Soir	15h25 – 18h00	15h25 – 18h00
Mercredi	12h10 – 18h00	P1-P2 : 12h00 - 18h00 P3-P4 : 12h10 - 18h00 P5-P6 : 12h00 - 18h00
Journée pédagogique	8h à 17h30	8h à 17h30

En maternelle, l'accueil extrascolaire est payant jusque 8h10 et à partir de 15h45.

En primaire, l'accueil extrascolaire est payant jusque 8h10 et à partir de 16h30.

En primaire, une étude facultative – sur inscription - est organisée de 15h45 à 16h30.

L'accueil extrascolaire est gratuit durant le temps de midi.

Prix : 1,40 € par jour (tarif social 0,70 €) :

- Forfait pour l'accueil du matin et/ou du soir et/ou du mercredi après-midi ;
- Forfait pour l'accueil lors d'une journée pédagogique (enseignants en formation).

Retard : Une somme de **15,60 €** sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent.

Durant les congés scolaires

Depuis la réforme des rythmes scolaire en 2022-2023, des partenariats sont conclus entre la commune et une asbl extérieure pour augmenter les capacités d'accueil durant les congés scolaires.

L'accueil est organisé de **8h00** à **17h30**. Les enfants apportent leur pique-nique.

Pour le bon déroulement des activités, **les enfants sont accueillis jusqu'à 9h30 au plus tard**.

L'inscription préalable est obligatoire. Les modalités sont communiquées par les écoles avant chaque congé.

Prix : 2,50 € par jour (tarif social 0,70 €)

Retard : Une somme de **15,60 €** sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent

 Excepté les cas où une absence est couverte par un certificat médical, une somme forfaitaire de **10€/jour** sera facturée aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale en cas d'absence de l'enfant inscrit à l'accueil extrascolaire durant un congé scolaire.

Les enfants sont regroupés dans les écoles suivantes :

2025-2026	PRIMAIRE	MATERNELLE 1	MATERNELLE 2
Congé d'automne Inscription à partir du vendredi 26/9 à 18h	Futaie	Coccinelles	Colibri
Vacances d'hiver Inscription à partir du vendredi 28/11 à 18h	Cèdres	Roseraie	/
Congé de détente Inscription à partir du vendredi 23/01 à 18h	Karrenberg	Nos Petits	Aigrettes

Vacances de printemps Accueil organisé par un partenaire extérieur Les infos pratiques seront communiquées ultérieurement	Sapinière	Mésanges	Naïades
--	-----------	----------	---------

Pour toutes questions relatives à l'extrascolaire dans l'école de votre enfant, vous pouvez vous adresser directement à l'**auxiliaire d'éducation – référent(e)** de l'école :

Colibri	Amandine Docquier
Aigrettes	Stéphane Boutet
Naïades	Nathalie Hergot
Sapinière – Mésanges	Noémie Jacri
Karrenberg – Nos Petits	Joëlle Collignon
Futaie – Coccinelles	Edwin Williams
Cèdres	Louise Soupart
Roseraie	Annie Lissouk

Pour les questions plus générales liées à l'accueil extrascolaire au sein de la commune, vous pouvez contacter :

- ♦ Maïté de Hemptinne, coordinatrice Accueil Temps Libre – extrascolaire, au 02/674.75.27
- ♦ Adèle Minette, collaboratrice Accueil Temps Libre – extrascolaire, au 02/674.74.98

Ou par mail à l'adresse : extrascolaire@wb1170.brussels



EXTRASCOLAIRE - ATL
WATERMAEL - BOITSFORT

Estimation frais scolaires 2025-2026

Frais scolaires obligatoires en maternelle

Abonnement piscine (3 ^{ème} M)	70 €
Activités culturelles et sportives	max. 56,32 €
Classes de dépaysement	max. 125,16 € pour la durée totale de la scolarité maternelle

En maternelle, l'école fournit gratuitement le matériel lié aux apprentissages.

L'école peut, cependant, toujours demander d'apporter :

- un cartable et un plumier vide ;
- des vêtements de rechange, un équipement pour les activités sportives et occasionnellement, bottes et vêtement de pluie pour une sortie scolaire ;
- des langes et mouchoirs.

Frais scolaires obligatoires en primaire

Abonnement piscine	70 €
Activités culturelles et sportives	max. 80 €
Classes de dépaysement	prix communiqué par l'école
Classe de neige ⁽¹⁾	Prix coûtant : 713 € Prix moyen : 563 € Prix solidaire : 463 €

⁽¹⁾ Le prix comprend l'ensemble des prestations du programme : voyage aller-retour, pension complète, location du matériel, forfait-ski, cours de ski par moniteurs brevetés, animations, visites, encadrement, ...

Classes de neige : un fonds de soutien communal a été constitué pour aider les familles.

Le prix solidaire est octroyé aux conditions suivantes :

Le demandeur / la demandeuse doit être bénéficiaire du statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée)

Le prix moyen est octroyé aux conditions suivantes :

Ne pas disposer de revenus nets globalement imposables excédant :

- 47.000 € par an pour une personne isolée
- 70.000 € par an pour un ménage (toutes personnes majeures du ménage)

Ce montant est majoré de 6.000 € par enfant à charge.

Ces conditions s'appliquent aux revenus imposables cumulés du demandeur.

Un étalement des paiements peut également être demandé à l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort, par courriel à l'adresse vivrewb@wb1170.brussels – tel. : 02/673.25.00

Une épargne progressive sera proposée via le compte APSchool.

En 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire, l'école fournit gratuitement le matériel lié aux apprentissages.

L'école peut, cependant, toujours demander d'apporter :

- un cartable et un plumier vide ;
- un équipement pour les activités sportives et occasionnellement, bottes et vêtement de pluie pour une sortie scolaire.

Frais scolaires non obligatoires

1) Repas chauds

La commande des repas chauds s'effectue via la plateforme APSchool **au plus tard le 19 du mois qui précède. Passé ce délai, aucune commande ne sera possible.**

Potage	0,50 €
Repas chaud maternelle	3 €
Repas chaud primaire	3,20 €

2) Accueil extrascolaire

Accueil payant le matin de 7h30 à 8h10 Accueil gratuit le midi Accueil payant le soir de 15h45 à 18h en maternelle de 16h30 à 18h en primaire Etude facultative gratuite de 15h45 à 16h30 en primaire	Forfait journalier 1,40 € /jour tarif social : 0,70 €/ jour
Accueil lors d'une journée pédagogique (enseignants en formation)	Forfait journalier 1,40 € /jour tarif social : 0,70 €/ jour
Accueil organisé par la commune lors des congés scolaires : automne – hiver – détente.	Forfait journalier 2,50 € /jour tarif social : 0,70 €/ jour

Le tarif social pour les frais d'accueil extrascolaire est accordé :

- ♦ aux bénéficiaires du **statut BIM** (Bénéficiaire d'Intervention Majorée) sur présentation au secrétariat de l'école d'une attestation de la mutuelle ;
- ♦ aux parents/responsables en situation financière difficile, sur présentation au secrétariat de l'école d'une **attestation du service social** assurant le suivi de la situation (CPAS, médiation dettes, aide du CPAS, planning familial, ...). Si aucun suivi social n'est en cours, il conviendra de s'adresser au CPAS ou au service social de sa commune.

Pour tout renseignement complémentaire : 02/674.75.54 (service Enseignement)

Paielement des frais scolaires



La commune de Watermael-Boitsfort utilise la plateforme **APSchool** pour la gestion des frais scolaires. Les parents/responsables légaux doivent **alimenter préalablement le portefeuille virtuel** de leur enfant pour payer les frais scolaires, en effectuant un virement électronique sur le compte bancaire mentionné par l'école, avec la communication structurée liée à l'enfant pour toute sa scolarité.

✦ ACCUEIL EXTRASCOLAIRE :

Votre enfant recevra un **BADGE** lors de sa 1^{ère} inscription, qui sera utilisé pour scanner ses présences à l'accueil extrascolaire. **Attachez-le à son cartable**. Le badge est valable durant toute la scolarité. En cas de perte, un montant de 3,50€ vous sera réclamé pour un nouveau badge.

Alimentez le portefeuille virtuel de votre enfant. Votre compte sera automatiquement débité en cas de fréquentation de l'accueil extrascolaire du matin / soir / mercredi / journée pédagogique.

Les frais relatifs à l'accueil durant les congés scolaires sont facturés a posteriori.

✦ REPAS CHAUDS :

- Avant chaque commande, chargez votre portefeuille virtuel sur APSchool selon le nombre de repas souhaité (repas maternel : 3 € / repas primaire 3,20 €), en utilisant la communication structurée liée à votre enfant ;
- Commandez les repas du mois (**date limite** : le 19 de chaque mois à minuit) ;
- Votre compte sera automatiquement débité du montant des repas commandés ;
- Il est possible de modifier ou annuler une commande avant le 19 du mois à minuit ;
- Il est possible de commander en 1 fois les repas pour l'année scolaire, mois par mois.

En cas de solde négatif (pour tous frais scolaires), aucune commande de repas ne sera possible. Pensez à recharger à temps car il faut un délai de 48h-72h pour approvisionner le portefeuille de votre enfant.

En cas d'absence de votre enfant pour maladie uniquement, il est possible de décommander un repas pour le lendemain en informant l'école **avant 8h45**.

Attention : Le repas commandé mais non consommé du 1^{er} jour d'absence est toujours dû.

✦ ACTIVITES CULTURELLES Et SPORTIVES :

- Lorsqu'une sortie scolaire payante est prévue, l'école vous communiquera le prix de la sortie via APSchool.
- Veillez alors à alimenter le portefeuille virtuel de votre enfant dans le délai mentionné.
- Le montant à payer sera automatiquement débité du portefeuille virtuel.

✦ AIDE :

Pour toutes questions relatives à APSchool (inscription, solde du compte, erreurs constatées, difficulté à se connecter, ...), contactez le **secrétariat de votre école**.

Vous pouvez également demander au/à la secrétaire d'être votre « **personne de confiance** », chargée d'effectuer les réservations et transactions en votre nom sur APSchool.

Projets communaux

Classes de dépaysement

Les élèves partent en classe de dépaysement une fois par cycle et en classe de neige au dernier cycle. Ce sont des moments d'apprentissage en autonomie, inoubliables et obligatoires.

Sport à l'école

- Psychomotricité en maternelle
- Natation de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire
- 1 à 2 séances d'éducation physique par semaine en primaire
- Matinées sportives au Stade des Trois Tilleuls et activités sportives inter-écoles

Néerlandais précoce et immersion

- Apprentissage du néerlandais de manière ludique dès la 3^{ème} maternelle
- Cours de néerlandais obligatoires dès la 3^{ème} primaire
- Immersion néerlandais à l'école Les Cèdres – La Roseraie, à partir de la 3^{ème} maternelle

Alimentation saine et durable

- Menus bio, locaux, de saison
- 2 repas végétariens par semaine
- Label GoodFood
- Eau et collations saines privilégiées

École numérique

- Projets numériques, codage, éducation aux médias
- Accompagnement d'un référent-technopédagogue

Pédagogie active

- Apprentissage par projet, coopération, expérimentation
- Activités différenciées,
- Accompagnement d'une conseillère pédagogique

Développement durable

- Projets : potagers, compost, école du dehors, mobilité, réduction des déchets, mare pédagogique
- Ecoles labellisées Eco-Schools
- Accompagnement d'une coordinatrice pédagogique développement durable

Bien-être à l'école

- Climat positif, vivre ensemble
- Ateliers, conférences, formations
- Prise en charge du harcèlement avec partenaires externes



PSE Libre de Bruxelles-Capitale Antenne de Watermael-Boitsfort
Avenue Alfred Solvay, 2A 1170 Bruxelles
Tél : 02/672 18 66 N° d'entreprise: 0433 409 460
Email: psel.wb@promotionsante.be

Bruxelles, septembre 2025

Chers parents,

L'équipe médico-sociale de notre service de Promotion de la Santé à l'Ecole (P. S. E.) vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Le service développe à l'école une approche plus collective et globale de la santé des jeunes, avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, la prévention des accidents, l'éducation sexuelle et affective...), en concertation avec le Conseil de Participation.

Nos missions sont les bilans de santé, le dépistage, la prophylaxie des maladies transmissibles... .

Les examens médicaux sont organisés comme suit :

- Dans l'enseignement maternel :
 - ❖ 1^{ère} année : examen partiel : vue, ouïe, développement poids-taille, chez le garçon, le médecin vérifie si les testicules sont en place
 - ❖ 3^{ème} année : examen clinique complet et éventuellement une évaluation neuro-motrice et un repérage des troubles du langage
- Dans l'enseignement primaire :
 - ❖ 2^{ème} et 6^{ème} années : examen clinique complet
 - ❖ 4^{ème} année : examen de la vue

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage contre la rougeole - la rubéole - les oreillons vous sera proposé en 2^{ème} et en 6^{ème} primaire.

L'école fréquentée par votre enfant a accepté l'équipe qui lui a été proposée. Si vous désirez refuser cette équipe, la loi vous en donne la faculté. Dans ce cas, elle vous oblige à choisir une autre équipe et à procéder à l'examen médical requis dans les deux mois, à partir de votre opposition qui doit nous parvenir avant le 30 septembre 2024 par lettre recommandée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et veuillez croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Dr Olivier COSTA, Dr Alexandra PROUVOST- Médecins scolaires
Audrey MARECHAL, Marie VANDERSTRAETEN, Myriam WINDEY, Eloïse DRAUX et Marie-Pierre WODON - Infirmières PSE

Depuis le 1er janvier 2015, la Promotion de la Santé à l'Ecole est transférée à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Bruxelles, septembre 2025

LES MALADIES INFECTIEUSES A DECLARER AU PLUS VITE.

L'école, comme tous les milieux où se côtoient beaucoup de personnes, est un lieu propice à la transmission de maladies infectieuses.

La prévention des maladies transmissibles dans nos écoles est codifiée et réglementée.

Le rôle du médecin scolaire en collaboration avec son équipe est évidemment central dans la prévention et la prophylaxie des maladies transmissibles.

Le médecin scolaire donnera en toute occasion aux élèves, à leurs parents ou tuteurs, aux autorités et au personnel scolaire des conseils pratiques dans le but d'empêcher la survenue et la propagation des maladies transmissibles.

Nous demandons à tous les parents ou responsables d'élèves de lire attentivement **la liste des maladies transmissibles qu'il faut obligatoirement déclarer** au chef d'établissement. La direction se mettra directement en rapport avec nous afin de prendre les mesures adéquates pour protéger au mieux les élèves et professeurs de son établissement.

Le respect de l'anonymat sera la règle vis-à-vis de la population scolaire afin de ne pas stigmatiser les personnes mais pas vis-à-vis de la médecine scolaire qui partage le secret médical.

Le service de l'Inspection d'hygiène de la Commission communautaire commune compétent pour la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses transmissibles sera tenu informé des événements par la cellule de la médecine scolaire et réciproquement.

Urgences sanitaires à déclarer immédiatement

- Diphtérie
- Méningite à méningocoque
- Poliomyélite

Maladies infectieuses à déclarer endéans les 24h

- Coqueluche
- Rougeole
- Hépatite A

Autres maladies infectieuses à déclarer

- Tuberculose
- Impétigo
- Cytomégalovirus
- Gastro-entérite
- Gale, pédiculose (poux), teigne du cuir chevelu
- Rubéole, scarlatine, varicelle ou toute autre maladie qui présente un niveau de contagiosité important.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Dr Olivier COSTA, Dr Alexandra PROUVOST- Médecins scolaires
Audrey MARECHAL, Marie VANDERSTRAETEN, Myriam WINDEY, Eloïse DRAUX et Marie-Pierre WODON - Infirmières PSE



PSE Libre de Bruxelles-Capitale Antenne de Watermael-Boitsfort
Avenue Alfred Solvay, 2A 1170 Bruxelles
Tél : 02/672 18 66 N° d'entreprise: 0433 409 460
Email: psel.wb@promotionsante.be

Bruxelles, septembre 2025

Avertissement concernant une éventuelle alerte nucléaire

Chers parents,

Le plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018.

Il prévoit que des comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants, femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge en cas d'accident nucléaire, si la quantité d'iode radioactif dans l'air le justifie.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Le risque de cancer thyroïdien est particulièrement élevé chez les enfants, tandis que les contre-indications à la prise d'iode chez les enfants sont exceptionnelles et les effets secondaires rares.

En cas d'urgence nucléaire survenant pendant les heures de bilan de santé, le service de Promotion de la Santé à l'Ecole suivra les recommandations du Ministère de la Santé Publique ou des gouverneurs de province concernant l'administration de comprimés d'iode.

De même, durant les heures de présence de votre enfant à l'école, cette prise en charge sera réalisée par l'établissement scolaire.

Nous vous invitons à signaler par recommandé, au service PSE et à la direction de l'école une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant.

Les comprimés seront administrés uniquement si la recommandation est donnée par les autorités. Etant donné qu'il sera recommandé également à chacun de ne pas sortir, vos enfants resteront à l'abri avec le personnel dans les locaux jusqu'à ce que les autorités lèvent cette recommandation.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire en notre entier dévouement.

L'équipe de médecine scolaire

Bruxelles, septembre 2025

Procédures mises en place si un cas de méningite à méningocoques est déclaré dans l'école

Chers Parents,

Si un cas de méningite à méningocoques survient dans l'école de votre enfant, il est indispensable que le centre de santé puisse prendre les mesures préventives afin de diminuer les risques d'infection.

Le médecin scolaire, après évaluation par le Médecin Inspecteur d'Hygiène, a alors la possibilité d'administrer, à l'école, le traitement préventif adéquat aux enfants ayant été en contact étroit et répété avec le malade. Vous seriez dès lors contacté pour **signer l'autorisation** afin d'administrer le médicament.

Le traitement prophylactique précoce est **obligatoire**, même si l'enfant a déjà reçu un vaccin contre la méningite C.

L'élève n'ayant pas reçu ce traitement (endéans les 48 H) sera évincé de l'école pendant une durée de 10 jours.

Veuillez auparavant demander, à l'occasion, à votre médecin traitant si votre enfant présente une contre-indication au traitement habituellement administré dans ce cas :

Pour un enfant de moins de 6 ans : Ciprofloxacin (Ciproxine) sirop (125mg)

Pour un enfant de 6 à 12 ans : Ciprofloxacin (Ciproxine) à raison de 1 comprimé de 250 mg

Pour un enfant de + 12 ans : Ciprofloxacin (Ciproxine) à raison de 2 comprimés de 250 mg

N.B. : il pourrait y avoir des contre-indications pour des femmes enceintes ou qui allaitent, d'autres traitements existent dans ces cas-là.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement que vous souhaiteriez obtenir et nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

L'équipe médicale scolaire

Partenaires culturels et sportifs

Académie des Beaux-Arts

Place Andrée Payfa-Fosseprez 10 – 1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 673 76 92 – email : aca.beaux-arts@wb1170.brussels

<https://www.acabawb.be/>

- ◆ Cours pour adultes et enfants / 2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : Céramique et Dessin-peinture
- ◆ Horaire des cours enfants : mercredi de 14h00 à 17h20 et samedi de 14h00 à 17h20.
- ◆ Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 94 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 234 € pour les +18 ans
- ◆ Redevance pour les ateliers enfants : 60 € pour toute l'année scolaire
- ◆ Inscriptions : voir le site internet de l'Académie.

Académie de Musique et des Arts de la Scène

Direction : M. Thierry CAMMAERT

Rue François Ruytinx 31 – 1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 673 76 97 – email : aca.musique@wb1170.brussels

www.acamusiquewb.be

- ◆ Cours pour adultes et enfants (à partir de 5 ans) : MUSIQUE – ARTS DE LA PAROLE – DANSE
- ◆ Eveil musical (de 2 ans ½ à 4 ans ½)
- ◆ Cours pour niveaux débutant et avancé
 - à partir de 5 ans: rythmique Dalcroze
 - à partir de 7 ans: instrument, formation musicale (solfège), chorales, danse classique
 - à partir de 8 ans : + théâtre, danse jazz
 - pour les adultes : instrument classique et jazz, formation musicale (solfège), chorales, théâtre
- ◆ Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 94 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 234 € pour les +18 ans
- ◆ Cotisation/famille : 15 €
- ◆ Inscriptions : voir le site internet de l'Académie.

La Vénérerie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort

www.lavenerie.be

Activités en famille : théâtre, concerts, ateliers et séances de cinéma.

Ateliers pour adultes et enfants dès 6 ans : arts plastiques et arts de la scène

Stages de pratiques artistiques dès 5 ans durant les vacances scolaires

Réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort

www.biblioludowb.be

Activités régulières proposées aux enfants et aux familles : *À l'heure du goûter, des jeux & des histoires* tous les mercredis et *On lit, bébé* le dernier samedi de chaque mois, ainsi que des activités ponctuelles à découvrir sur le site.

Parc Sportif des Trois Tilleuls

www.calypso2000.be

Nombreuses activités sportives : Ecole de natation, de basket et de tennis. Escrime et arts martiaux.

Stages sportifs durant les vacances scolaires à partir de 3 ans et demi.

Coordonnées utiles 2025 - 2026

Pouvoir organisateur

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, représenté par
Le Collège des Bourgmestre et Echevins
Mme Hang NGUYEN, Echevine de l'Enseignement
T. : 02/674.74.02
Place Antoine Gilson, 1
1170 Watermael-Boitsfort

www.watermael-boitsfort.be
hnguyen@wb1170.brussels

Ecoles maternelles

Implantation **LE COLIBRI** place du Colibri, 1
Implantation **LES NAIADES** avenue des Naïades, 21A
Implantation **LES AIGRETTES** rue des Aigrettes, 6

www.can1170.be
can@wb1170.edu.brussels

Direction : Mme Amina MALKI – T. : 02/673.10.44

Ecoles fondamentales

LA SAPINIERE (primaire) - **LES MESANGES** (maternel)
Chaussée de la Hulpe, 346
Direction : M. Xavier LEGRAND – T. : 02/663.96.10

www.sapiniere.be
sapinieremesanges@wb1170.edu.brussels

LES CEDRES (primaire) rue du Gruyer, 8
LA ROSERAIE (maternel) rue du Loutrier, 47
Direction : Mme Julie CLARIS – T. : 02/672.18.33

www.cedres.be
cedresroseraie@wb1170.edu.brussels

LA FUTAIE (primaire) - **LES COCCINELLES** (maternel)
Avenue des des Coccinelles, 65
Direction : Mme Maud GUILLAUME – T. : 02/672.73.88

www.lafutaie.be
futaiecoccinelles@wb1170.edu.brussels

LE KARRENBURG (primaire) - **NOS PETITS** (maternel)
rue François Ruytinx, 31
Direction : Mme Fanny VERSLUYS – T. : 02/672.72.38

www.karrenberg.be
karrenbergnospetits@wb1170.edu.brussels

Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6
Mme Géraldine PEFFER, chef de service – T. : 02/674.74.62

enseignement@wb1170.brussels

ATL – accueil extrascolaire

Allée Jacques Wiener, 3
Mme Maïté DE HEMPTINNE, coordinatrice ATL - T. : 02/674.75.27
Mme Adèle MINETTE, collaboratrice ATL – T. : 02/674.74.98

extrascolaire@wb1170.brussels

Service de Prévention et de Cohésion Sociale

Mme Françoise BERWART, Fonctionnaire de Prévention
T. 02/660.05.05

www.prevention1170.be
fberwart@wb1170.brussels

Service de Promotion de la santé à l'école (SPSE)

Avenue Alfred Solvay 2a – 1170 Watermael-Boitsfort
T. : 02/672.18.66

psel.wb@promotionsante.be

Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles
Direction : Mme Alexandra REDONDO – T. : 02/800.86.61

(permanence mercredi 14h à 18h)
cpms1@spfb.brussels

Asbl Vivre à Watermael-Boitsfort (classes de dépaysement – délivrance des attestations mutuelle)

Place A. Payfa-Fosséprez, 12 – 1170 Watermael-Boitsfort
Direction : Mme Dominique BUYENS – T. : 02/673.25.00
Compte en banque BELFIUS : BE68 0680 7846 4034

vivrewb@wb1170.brussels



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

A remettre à la direction de l'école pour le mercredi 27 août 2025 ou 3 jours après l'entrée à l'école

Contrat d'adhésion 2025-2026

Nom et prénom du/des parents

Nom et prénom de l'élève

Date naissance élève

Ecole fréquentée

élève de la classe de M1 / M2 / M3 / P1 / P2 / P3 / P4 / P5 / P6 (entourer la classe)

Nous avons / j'ai pris connaissance et adhérons / adhère aux documents suivants :

- le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales (Disponible sur demande au secrétariat de l'école et sur le site <https://www.watermael-boitsfort.be>)
- le projet d'école ;
- le règlement d'ordre intérieur de l'école.

Plateforme de gestion scolaire : désignation d'une personne de confiance

Si nécessaire, vous pouvez confier vos accès à une personne (majeure) de votre choix pour effectuer en votre nom les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire.

☐ Je désigne M./Mme (nom et prénom)

Adresse électronique :

en tant que personne de confiance pour effectuer les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire.

☐ Je désigne le secrétariat de l'école en tant que personne de confiance pour effectuer les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire en tant que personne de confiance

Date

Signature(s)

.....



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Droit à l'image

Dans le cadre des activités scolaires, l'école souhaite pouvoir :

-  prendre des **photos et vidéos** de votre enfant,
-  les **diffuser dans un espace sécurisé** (site Internet protégé, accessible uniquement aux parents),
-  les **afficher dans les locaux** (classes, couloirs),
-  les **utiliser à des fins d'information** (site Web, journal communal, réseaux sociaux, expositions...).

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, votre **consentement explicite** est nécessaire.

☒ **Consentement global** (cocher pour accord)

- ☐ **J'autorise** l'école à utiliser les images et enregistrements de mon enfant dans le cadre de toutes les activités liées à l'école.

☒ **Consentement partiel (si vous préférez restreindre l'utilisation)** (cocher pour accord)

- ☐ Publication sur un des outils de la plateforme sécurisée de l'école, accessible uniquement aux parents
- ☐ Publication sur le site internet de l'école
- ☐ Publication dans le journal communal
- ☐ Partage sur les réseaux sociaux
- ☐ Publication dans les locaux de l'école
- ☐ Gravure sur support numérique (DVD, clé USB...)
- ☐ Participation à des reportages d'information (télévision, presse en ligne)
- ☐ Enregistrement de contenus multimédias (photo, audio, vidéo)
- ☐ Diffusion lors de projections à but non lucratif

 Information concernant les médias professionnels

Les médias officiels (TV, presse, etc.) peuvent parfois diffuser des images d'enfants, **mais uniquement avec l'accord écrit des parents**, sauf cas stricts relevant du droit à l'information.

 Validité

Ce document reste valable pendant toute la scolarité de votre enfant, mais **vous pouvez le modifier à tout moment** au secrétariat de l'école.

Nom de l'enfant :

Nom et prénom du parent ou tuteur légal :

Date :

Signature :

Contact pour l'exercer vos droits (droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de retirer votre consentement) :

Délégué à la Protection des Données - Place Antoine Gilson 2 – 1170 Watermael-Boitsfort

dpo@wb1170.brussels